



Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

« Etude sur la nature et le volume du contentieux »

RAPPORT DE MISSION

1. Introduction

Dans le cadre du projet Etat de droit financé par l'Union européenne et qui vise généralement à contribuer à la consolidation de l'Etat de droit en Mauritanie dans sa composante juridique et judiciaire, le Ministère de la Justice a lancé une mission d'expertise à court terme dans le but de mieux connaître le traitement des décisions de justice selon leur nature et leur volume pour envisager une réforme de l'organisation judiciaire et ainsi contribuer au renforcement de l'Etat de droit en Mauritanie, à travers sa composante judiciaire.

La mission a pour objectif de (i) mieux appréhender la réalité de la nature et du volume des contentieux traités dans les tribunaux en Mauritanie et (ii) contribuer à la réflexion pour une nouvelle organisation judiciaire au plus proche de la réalité des besoins des justiciables.

La mission sera centrée sur un travail documentaire qui permettra aux services concernés du ministère d'engager la réflexion sur une réorganisation judiciaire au plus près des besoins du justiciable mauritanien.

Les résultats attendus, tels que déclinés dans les termes de référence (TDR), sont déclinés comme suit :

Résultat 1 : Le recensement des affaires traitées par la Cour d'Appel de Nouakchott par matière, chambre et nature (civile, administrative, pénale, mineurs, commerciale) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires.

Résultat 2 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Willaya Ouest de Nouakchott par matière, chambre et nature pour les années 2013 et 2014.

Résultat 3 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Willaya d'Inchiri (Akjoujt) du ressort de la CA de Nouakchott par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 4 : Le recensement des affaires traitées par matière, chambre et nature le tribunal de Willaya du Trarza (Rosso) du ressort de la CA de Nouakchott par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 5 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Moughatâa d'El Mina (Nouakchott) par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 6 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Moughatâa de Sebkhâ (Nouakchott) par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 7 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Moughatâa de TevraghZeïna (Nouakchott) par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 8 : Le recensement des affaires traitées par la Cour d'Appel et le tribunal de Willaya de Kiffa par matière (civile, administrative, pénale, mineurs, commerciale) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires. Pour le ressort de la CA de Kiffa, le consultant ne se déplacera pas dans les tribunaux mais établira un parcours judiciaire des affaires traitées au niveau de la Cour d'Appel.

Résultat 9 : Le recensement des affaires traitées par la Cour d'Appel et le tribunal de Willaya de Nouadhibou par matière (civile, administrative, pénale, mineurs, commerciale) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires. Pour le ressort de la CA de Nouadhibou, le consultant ne se déplacera pas dans les tribunaux mais établira un parcours judiciaire des affaires traitées au niveau de la Cour d'Appel

Résultat 10 : L'établissement du nombre de personnel (magistrats et greffiers) affectés pour les tribunaux recensés dans cette étude

Résultat 11 : L'établissement d'une corrélation avec le nombre d'habitant des ressorts des tribunaux concernés par cette étude.

Résultat 12 : Le recensement, des affaires enregistrées, en matière pénale, au niveau de quelques commissariats pour les villes de Nouakchott et Kiffa.

Résultat 13 : Le recensement des affaires enrôlées au niveau des parquets des willayas concernés par cette étude pour les ressorts de Nouakchott et Kiffa.

La mission devrait se dérouler en deux temps :

- Dans un premier temps (5 jours). L'expert en concertation avec les services du ministère et en fonction de quelques interviews et sondages, proposera une méthodologie de travail pour atteindre les résultats prévus. En fonction de sa perception de la réalité documentaire, il pourra proposer un recadrage ou quelques aménagements et recommandations pour l'atteinte des objectifs spécifiques de ces TdR.
- Dans un second temps, quelques semaines après l'expert déroulera son enquête. Le laps de temps entre les deux phases de la mission sera mis à profit par le ministère pour s'assurer, à partir de la méthodologie validée, de la préparation pour la mise à disposition des informations dans les tribunaux concernés.

2. Mise en œuvre de la première phase

Après avoir reçu le 28 juillet 2016 un ordre de mission de la société East West Consulting, conformément aux termes du Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit et du contrat de service pour mission à court terme en date du 27 juillet 2016, je me suis rendu à Nouakchott le dimanche 14 août 2016 pour l'exécution de la première phase de la mission.

Voyage Aller 14 septembre 2016

Le voyage Dakar Nouakchott s'est fait le dimanche 14 septembre 2016 par vol MAURITANIAN AIRLINES INT. Le voyage s'est passé normalement. Il n'y a eu aucun incident à relayer. Je suis arrivé à Nouakchott vers 16 heures 10 minutes, comme c'était prévu.

Mon arrivée assez tôt à Nouakchott m'a permis de tenir, dans la soirée, une séance de travail avec l'Expert local, M. Mohamed Boubout. Celui-ci s'est déplacé à mon hôtel. Ensemble, nous avons fait la revue des différents textes applicables à l'organisation judiciaire en Mauritanie, notamment :

- Le Décret n° 021-2013 fixant les attributions du Ministère de la Justice et l'organisation de l'administration centrale de son Département ;
- Le Décret n° 2006 – 034/ MJ portant réorganisation et fonctionnement de l'inspection générale de l'administration judiciaire et Pénitentiaire ;
- L'Ordonnance n° 2007/012 du 08 février 2007 portant organisation judiciaire en République Islamique de Mauritanie.

2.1. Activités du 1^{er} jour, lundi 15 août 2016

Le lundi 15 août 2016, premier jour d'activités, M. Yarba FALL, Consultant du Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit, a eu l'amabilité de venir me récupérer à mon hôtel pour que nous nous rendions ensemble au siège du Ministère de la Justice.

Au bureau du Projet, nous avons tenu la réunion de démarrage présidée par M. Cheikh Jiddou. Etaient, en outre présents à cette réunion :

- M. Mohamed Bouya, Directeur des Etudes, de la Législation et de la Coopération ;
- M. AbouMody Diallo, PF/MJ
- Mme Sandrine Lucas, CT/Coopération française ;
- M. YarbaFall, Consultant

Il est principalement ressorti de cette réunion que l'organisation judiciaire en Mauritanie régie par l'Ordonnance n° 2007/012 du 08 février 2007 est adossée sur le découpage administratif du territoire national. Cela a donné une carte judiciaire et une organisation de la justice qui ne répondent pas toujours aux besoins des justiciables en termes d'accessibilité et d'efficacité de la Justice.

Une enquête menée en 2012 avait fait ressortir que le justiciable mauritanien n'était pas satisfait du fonctionnement des juridictions. Les statistiques judiciaires sont quasi inexistantes. Seules quelques bribes d'information sont disponibles au niveau de l'inspection des services judiciaires

Dans son plan d'action 2015, le Ministère de la Justice a prévu de revoir l'organisation judiciaire afin de mieux rapprocher la justice des justiciables et d'assurer une meilleure distribution de la justice.

L'Etude sur la nature et le volume du contentieux est une demande forte du Ministère de la Justice. En effet, en 2012 déjà, un expert avait été recruté pour proposer une nouvelle carte judiciaire, mais celui-ci n'a pas été en mesure de faire le travail qui lui était demandé en raison de l'absence de statistiques sur les affaires traitées par les juridictions.

La présente mission est donc fondamentale. Sans être exhaustive, l'étude permettra d'avoir un échantillonnage représentatif de la réalité judiciaire mauritanienne.

La première phase qui va durer cinq (5) jours va avoir comme extrant une note d'orientation méthodologique. Pour aboutir à cela, l'expert procédera d'abord à une revue documentaire. Il aura ensuite des entretiens avec certaines autorités du Ministère de la Justice et des juridictions de Nouakchott (Cour d'Appel, Tribunal de Wilaya, Tribunal de Moughatâa).

L'après-midi a été marquée par une rencontre avec M. Sidi Baba, Secrétaire général du Ministère de la Justice, en présence de ses collaborateurs et du Directeur des Etudes, de la Législation et de la Coopération. Après avoir exposé l'objet de notre visite. Le Secrétaire général s'est réjoui de la mission qu'il a qualifiée de première importance. Il nous a assuré de sa disponibilité et de son soutien. Séance tenante, il a appelé les chefs de juridiction concernés pour leur demander de nous réserver le meilleur accueil.

2.2. Activités du 2^{ème} jour, mardi 16 août 2016

Le deuxième jour d'activités a été consacré à la visite des juridictions de Nouakchott. L'objet de cette visite c'était d'informer les chefs de juridiction et les sensibiliser sur l'objet et l'importance de la mission afin d'obtenir leur adhésion et leur coopération. C'était aussi et surtout pour s'enquérir de l'état des lieux pour constater la disponibilité des données et leur accessibilité.

Ainsi, en compagnie de l'Expert local M. Boubout, nous avons visité la Cour d'Appel de Nouakchott, le Tribunal de Wilaya de Nouakchott Ouest, et le Tribunal de Moughatâa d'Arafat. Dans toutes ces juridictions nous avons discuté avec les présidents qui nous ont exprimé leur grand intérêt pour le projet. Des entretiens très fructueux ont eu lieu.

Ils nous ont mis en rapport avec leur greffier respectif. Nous nous sommes rendus sur dans les services des greffes où les registres ont été mis à notre disposition. Sans être dans un excellent état, ces registres nous permettent de recueillir de façon satisfaisante les données dont nous aurions besoin pour exécuter la mission.

La soirée a été consacrée à la revue documentaire, notamment l'étude des textes intéressant notre mission et la lecture du Guide méthodologique de fonctionnement des différentes institutions judiciaires en République Islamique de Mauritanie (Juillet 2014) ainsi que le rapport final.

2.3. Activités du 3^{ème} jour, mercredi 17 août 2016

Le troisième jour a été principalement consacré à la rédaction du rapport d'orientation méthodologique (ROM). En effet, l'Expert Principal du projet M. Cheikh Jiddou nous a demandé de faire le nécessaire pour finaliser le ROM au plus tard le lendemain jeudi 18 août, dans la matinée. La réunion de présentation de la note devrait se tenir désormais dans l'après-midi de ce jour, en lieu et place du vendredi 19 initialement prévu.

Le ROM est l'objet de l'annexe I du présent document.

Dans la soirée, j'ai reçu la visite de l'expert Boubout avec qui nous avons travaillé à l'identification de l'ensemble des juridictions de droit commun de la République islamique de Mauritanie. Ces juridictions sont classées dans des tableaux objet des annexes II (Cours d'Appel) III (Tribunaux de Wilaya) et IV (Tribunaux de Moughatâa)

2.4. Activités du 4^{ème} jour, jeudi 18 août 2016

La 4^{ème} journée de la mission a servi d'abord à finaliser le ROM et à le partager avec l'expert local. Une fois que nous avons été d'accord sur tous les points, le ROM a été transmis à l'équipe de projet à 11h 25.

La réunion cadrage sur le ROM s'est tenue le même jour à 15h dans la salle de réunion de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED(CAON).

La liste de présence est jointe en annexe (V)

Après présentation de sa méthodologie, un dialogue franc et ouvert s'est tenu. Les participants se sont majoritairement accordés sur la pertinence, la cohérence et la faisabilité de la méthodologie proposée. En outre, ils se sont accordés sur l'importance d'avoir une vision globale de la situation au lieu de s'en limiter à des échantillons. En effet, la méthode proposée permet de recueillir les données de toutes les juridictions au niveau du pays. Le résultat de l'étude sera donc global et national.

Toutefois, le point de désaccord a été que pour la représentante du bailleur, les missions à court terme doivent entièrement s'exécuter sur place, ce qui exige que le consultant séjourne en Mauritanie durant tout le temps de la mission.

Le consultant a exprimé l'impossibilité pour lui de séjourner, de façon continue, durant tout le temps d'exécution de la mission en Mauritanie, surtout que cela n'est pas nécessaire eu égard à la nature de la mission.

2.5. Activités du 5^{ème} jour, vendredi 19 août 2016

Le vendredi 19 août 2016, dernier jour de la mission, je me suis rendu, en compagnie de l'expert local, M. Boubout au siège du Ministère de la Justice.

Nous avons fait un petit débriefing avec l'Expert principal du projet, Cheikh Jiddou. Par la suite, nous nous sommes entretenus avec le Sieur Abou Mody Diallo sur plusieurs aspects du fonctionnement de la justice en Mauritanie.

Nous avons quitté notre hôtel vers 13 heures pour nous rendre à l'aéroport afin de prendre notre vol retour sur Dakar.

3. Conclusions et recommandations

La première phase de la mission s'est déroulée dans de bonnes conditions. N'eût été le désaccord intervenu concernant l'obligation pour le consultant de prêter sur place, la première phase serait un succès total.

La définition d'une nouvelle carte judiciaire et une nouvelle répartition des compétences est une nécessité absolue en Mauritanie. Avec l'organisation actuelle, on note beaucoup de discordances. Par exemple, dans certains départements, ils n'existent pas de tribunal de Moughatâa. Leurs compétences sont dévolues à la juridiction du Wilaya. Cela pose un problème de sécurité juridique, surtout en ce qui concerne l'exercice des droits de recours.

Il est important que cette étude sur la nature et le volume du contentieux soit menée jusqu'à son terme afin de contribuer à la mise en œuvre d'une réforme sur l'organisation judiciaire en Mauritanie.

A cette fin, le consultant propose de se faire substituer par l'expert Mamadou Touré, dont le Cv sera transmis dans un document séparé, qui pourra séjourner en Mauritanie pour le temps de la mission. Les Consultants travailleront ensemble pour le traitement et l'analyse des données collectées et la rédaction du rapport final sans coût additionnel pour le projet.

ANNEXE I

RAPPORT D'ORIENTATION MÉTHODOLOGIQUE

1. Introduction

1.1. Cadre de la mission

Dans le cadre du projet Etat de droit financé par l'Union européenne et qui vise généralement à contribuer à la consolidation de l'Etat de droit en Mauritanie dans sa composante juridique et judiciaire, le Ministère de la Justice a lancé une mission d'expertise à court terme dans le but de mieux connaître le traitement des décisions de justice selon leur nature et leur volume pour envisager une réforme de l'organisation judiciaire et ainsi contribuer au renforcement de l'Etat de droit en Mauritanie, à travers sa composante judiciaire.

En effet, l'organisation judiciaire en Mauritanie est régie par les dispositions de la loi numéro 2007/012 du 08 février 2007 qui distingue au niveau des juridictions et second et de premiers degrés les juridictions suivantes :

1.1.1. Les Cours d'appel

Il existe quatre cours d'appel en Mauritanie : Nouakchott, Nouadhibou, Aleg et Kiffa.

Ces cours comprennent quatre formations spécialisées : deux chambres civiles et sociales, une chambre administrative, une chambre commerciale et une chambre pénale.

Les chambres de la Cour d'appel connaissent en appel et en dernier ressort, en fonction de leur compétence, des jugements et ordonnances rendus en premier ressort par les juridictions de premier degré.

1.1.2. Les tribunaux de wilaya (ou tribunaux régionaux)

Ils ont leur siège dans les chefs-lieux des wilayas. Ils sont au nombre de quinze (15), dont trois (3) à Nouakchott.

Le tribunal de wilaya comprend les formations de jugement suivantes :

- une chambre administrative qui connaît de tout le contentieux administratif qui ne relève pas de la Cour suprême
- une ou plusieurs chambres civiles
- une chambre commerciale dans les wilayas où il n'existe pas de tribunal de commerce
- plusieurs chambres pénales dont une pour mineurs.

Cependant, dans la pratique, cette composition n'est suivie qu'à Nouakchott et Nouadhibou. En raison de la disparité, en termes de volume et de nature des contentieux, dans les autres tribunaux de wilaya, la présidence de l'ensemble des chambres est souvent confiée à un ou deux magistrats.

1.1.3. **La cour criminelle auprès du tribunal de wilaya**

Il est institué, au chef-lieu de chaque wilaya, une cour criminelle qui a la plénitude de juridiction pour juger les prévenus renvoyés devant elle.

1.1.4. **Le tribunal du travail**

Il est institué un tribunal du travail au chef-lieu de chaque wilaya. Il est compétent pour trancher les litiges entre les employés et les employeurs.

Seuls deux tribunaux de travail existent actuellement en Mauritanie : à Nouakchott, capitale politique du pays et Nouadhibou, capitale économique.

1.1.5. **Le tribunal de commerce**

Il peut être institué un tribunal de commerce au chef-lieu de chaque wilaya. Dans les wilayas où il n'existe pas de tribunaux de commerce, les compétences de ces derniers sont exercées par les chambres commerciales des tribunaux de wilaya.

Seuls deux tribunaux de commerce existent actuellement en Mauritanie, à Nouakchott et Nouadhibou.

1.1.6. **Les tribunaux de moughatâa (départemental)**

Ces tribunaux constituent le maillon le plus important de l'organisation judiciaire actuelle.

Il est institué un tribunal de moughatâa au chef-lieu de chaque moughatâa (département), excepté les moughatâas centrales des wilayas. En outre, il est institué un tribunal de moughatâa dans chaque moughatâa de Nouakchott, soit 9 au total dans la capitale mauritanienne.

Il existe 43 tribunaux de moughatâa dans le pays.

Le tribunal de moughatâa statue sur les affaires civiles et commerciales qui ne sont pas de la compétence du tribunal de wilaya. En matière pénale, ils connaissent des contraventions de simple police. Ces tribunaux jouent un rôle de justice de proximité et instruisent un volume conséquent d'affaires.

Toutefois, hormis la wilaya de Nouakchott, dans les chefs-lieux de des wilayas les compétences des tribunaux de moughatâa sont confiées aux chambres des tribunaux de wilaya ou des tribunaux de commerce.

1.2. Rappel des objectifs de la mission

La mission a pour objectif de (i) mieux appréhender la réalité de la nature et du volume des contentieux traités dans les tribunaux en Mauritanie et (ii) contribuer à la réflexion pour une nouvelle organisation judiciaire au plus proche de la réalité des besoins des justiciables.

La mission sera centrée sur un travail documentaire qui permettra aux services concernés du ministère d'engager la réflexion sur une réorganisation judiciaire au plus près des besoins du justiciable mauritanien.

1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus, tels que déclinés dans les termes de référence (TDR), sont déclinés comme suit :

Résultat 1 : Le recensement des affaires traitées par la Cour d'Appel de Nouakchott par matière, chambre et nature (civile, administrative, pénale, mineurs, commerciale) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires.

Résultat 2 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Willaya Ouest de Nouakchott par matière, chambre et nature pour les années 2013 et 2014.

Résultat 3 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Willaya d'Inchiri (Akjoujt) du ressort de la CA de Nouakchott par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 4 : Le recensement des affaires traitées par matière, chambre et nature le tribunal de Willaya du Trarza (Rosso) du ressort de la CA de Nouakchott par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 5 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Moughatâa d'El Mina (Nouakchott) par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 6 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Moughatâa de Sebkhâ (Nouakchott) par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 7 : Le recensement des affaires traitées par le tribunal de Moughatâa de TevraghZeina (Nouakchott) par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 8 : Le recensement des affaires traitées par la Cour d'Appel et le tribunal de Willaya de Kiffa par matière (civile, administrative, pénale, mineurs, commerciale) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires. Pour le ressort de la CA de Kiffa, le consultant ne se déplacera pas dans les tribunaux mais établira un parcours judiciaire des affaires traitées au niveau de la Cour d'Appel.

Résultat 9 : Le recensement des affaires traitées par la Cour d'Appel et le tribunal de Willaya de Nouadhibou par matière (civile, administrative, pénale, mineurs, commerciale) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires. Pour le ressort de la CA de Nouadhibou, le consultant ne se déplacera pas dans les tribunaux mais établira un parcours judiciaire des affaires traitées au niveau de la Cour d'Appel

Résultat 10 : L'établissement du nombre de personnel (magistrats et greffiers) affectés pour les tribunaux recensés dans cette étude

Résultat 11 : L'établissement d'une corrélation avec le nombre d'habitant des ressorts des tribunaux concernés par cette étude.

Résultat 12 : Le recensement, des affaires enregistrées, en matière pénale, au niveau de quelques commissariats pour les villes de Nouakchott et Kiffa.

Résultat 13 : Le recensement des affaires enrôlées au niveau des parquets des willayas concernés par cette étude pour les ressorts de Nouakchott et Kiffa.

En vue de mieux coller aux objectifs de la mission qui sont, d'une part, mieux appréhender la réalité de la nature et du volume des contentieux traités dans les tribunaux en Mauritanie et d'autre part, contribuer à la réflexion pour une nouvelle organisation judiciaire au plus proche de la réalité des besoins des justiciables, nous proposons la reformulations des résultats attendus. Ainsi, ces résultats seront centrés sur la nature et le volume du contentieux traités devant chaque juridiction (Cours d'Appel, tribunaux de wilaya, cours criminelles auprès des tribunaux de wilaya, tribunaux de commerce, tribunaux de travail, et

tribunaux de moughatâa). Pour obtenir des conclusions pertinentes de l'étude, les résultats 10 et 11 seront maintenus. Par contre, les résultats 12 et 13 seront abandonnés en ce qu'ils ne cadrent pas exactement avec les objectifs et risquent de créer des alourdissements dont la plus-value n'est pas évidente dans le cadre de la présente étude.

De ce fait les résultats attendus pourraient être déclinés comme suit :

Résultat 1 : Le recensement des affaires traitées par les Cours d'Appel de Nouakchott, de Nouadhibou et de Kiffa par chambre et par matière et par nature (civile, administrative, commerciale, pénale, mineurs, état-civil, référés et exécution) pour les années 2013 et 2014. Le recensement inclura l'origine des affaires.

Résultat 2 : Le recensement des affaires traitées par les tribunaux de Wilaya par matière et par chambre pour les années 2013 et 2014.

Résultat 3 : Le recensement des affaires traitées les cours criminelles auprès des tribunaux de wilaya pour les années 2013 et 2014.

Résultat 4 : Le recensement des affaires traitées par les tribunaux de commerce de Nouakchott et de Nouadhibou pour les années 2013 et 2014.

Résultat 5 : Le recensement des affaires traitées par les tribunaux du travail de Nouakchott et de Nouadhibou pour les années 2013 et 2014

Résultat 6 : Le recensement des affaires traitées par les tribunaux de Moughatâa par matière pour les années 2013 et 2014.

Résultat 7 : L'établissement du nombre de personnel (magistrats et greffiers) affectés pour les tribunaux recensés dans cette étude

Résultat 8 : L'établissement d'une corrélation avec le nombre d'habitant des ressorts des tribunaux concernés par cette étude.

1.4. Point crucial de la collecte de données

La collecte des données est le point nodal de la mission. Les « *déplacements dans les tribunaux identifiés* » et les « *enquêtes* » prévus dans les TDR ont cette tâche pour finalité. Toutefois, il nous est apparu que collecter les données par le consultant externe lui-même pourrait s'avérer longue et complexe surtout en raison des distances à parcourir et du fait que les registres sont tenus en langue arabe, ce qui n'est pas la langue de travail du consultant. Les visites dans les différentes juridictions de Nouakchott et entretiens avec certains magistrats et greffiers nous ont convaincu qu'une démarche autre pourrait être plus appropriée pour la collecte de données. Cette démarche a l'avantage d'être exhaustive en ce que les données de toutes les cours d'appel et tous les tribunaux de wilaya et de Moughatâa ainsi que ceux des tribunaux du travail, de commerce et des cours criminelles seront recueillies. Le résultat de l'étude sera donc global et national. Elle a, en outre, l'avantage d'être participative en ce qu'elle impliquera les acteurs à la base, notamment les greffiers, sous l'autorité du chef de juridiction.

L'expert international assumera la tâche de conception des outils de collecte de données ainsi que leur traitement et analyse, tandis que l'expert local s'occupera du suivi et de la supervision des opérations de collecte de données.

1.5. Conditions critiques

L'accompagnement des autorités judiciaires, notamment les autorités du Ministère de la Justice, est essentielle pour la bonne exécution de la mission dans les délais requis. Nos entretiens avec le Secrétaire général du Ministère de la Justice, le Directeur des Etudes, de la Législation et de la Coopération, le Président de la Cour d'Appel de Nouakchott, le Président du Tribunal du Wilaya de Nouakchott – Ouest et du Tribunal de Moughatâa d'Arafatt nous ont permis de mesurer l'importance que ces autorités judiciaires attachent aux résultats de la mission et leur disponibilité à apporter leur concours pour sa bonne exécution.

2. Description de la méthodologie

La méthodologie se décline principalement en six (6) activités clés.

2.1. Activités de conception des outils de collecte et de traitement de données

Une fois la méthodologie définitivement validée, la mission proprement dite va démarrer avec la conception des outils de collecte de données. Il s'agira d'identifier toutes les informations qu'il sera utile de collecter afin d'atteindre les résultats attendus de la mission. Ces informations une fois identifiées seront traduites dans des tableaux sous format « word ». Il y aura un tableau pour chaque juridiction. D'autres tableaux concerneront les statistiques sur le personnel judiciaire ainsi que la population dans chaque Moughatâa.

Des logiciels sous format « excel » seront également conçus pour le traitement de toutes les données qui seront recueillies.

2.2. Activités de collecte des données

Les données sont des faits ou des nombres qui permettent de tirer des conclusions. La méthode de collecte des données dépend de nombreux facteurs, notamment le contexte, l'objet de la collecte des données, et la disponibilité et l'intégrité des sources. Il est aussi important de s'assurer que la collecte de données est effectuée d'une manière uniforme et d'obtenir l'adhésion et l'appui des autorités dirigeantes, notamment le Ministère de la Justice et les chefs de juridiction.

Les outils de collecte de données, une fois élaborés, seront transmis à l'Expert local, avec copie aux responsables du projet. L'Expert local sera chargé de faire disséminer les outils de collecte au niveau de chaque juridiction. Il assurera le suivi et la supervision de cette opération et s'assurera de l'intégrité et de la fiabilité des informations recueillies. Au besoin, il procédera à des vérifications avec l'appui des autorités du Ministère de la Justice.

Au fur et à mesure qu'il recevra les données, il les transmettra à l'expert international pour traitement.

2.3. Activités de traitement des données

Il s'agit du processus qui permettra d'extraire de l'information chiffrée et de produire du savoir à partir de données brutes collectées précédemment. Le traitement permet d'exploiter les données pour en faire ressortir des informations de nature à répondre aux objectifs de la mission. Le traitement sera essentiellement informatique par le biais de logiciels « excel ».

2.4. Activités d'analyse des données et de rédaction du pré-rapport

Après que les données recueillies ont été organisées et classées de manière à pouvoir en tirer toutes les informations et conclusions utiles, il s'agit ici de les interpréter de façon à décrire, avec simplicité et clarté les principales informations contenues dans ces données. Cette étape permettra de clarifier les données et d'étudier, en dégagant les grands traits, les liaisons, les ressemblances ou les différences entre les variables ou groupes de variables.

A ce stade, une réponse précise est apportée par rapport aux résultats attendus de l'étude. Le tout est consigné dans un pré-rapport avec, éventuellement, des recommandations.

Ce pré-rapport mentionnera le déroulement de la mission, les activités menées et les résultats obtenus. En annexe sera joint notamment :

- la liste des ouvrages consultés ;
- la liste des personnes et organisations rencontrées ;
- les différentes notes produites ;
- Les difficultés rencontrées (limites à la documentation)

Il sera transmis par le Bureau d'études en version électronique aux cadres de l'unité de gestion de projet, à la CAON (caon@economie.gov.mr), aux chargés de programme de la CAON et de la DUE. Il sera transmis également en 4 exemplaires sur support papier et en 4 clefs USB à la CAON. Cette dernière se chargera de sa ventilation auprès des structures concernées.

2.5. Activités de partage et de validation du pré-rapport

Le pré-rapport pourrait faire l'objet d'un partage avec tous les acteurs concernés. Ce serait l'occasion pour les consultants de recueillir les observations, commentaires et recommandations en vue de la rédaction du rapport final.

Cependant, si cela est la préférence des commanditaires de la mission, la méthodologie de validation prévue au point 5.3 des TDR « Validation du rapport final » sera utilisée.

2.6. Activités de rédaction du rapport final

En cas de tenue d'une rencontre de partage et de validation du pré-rapport, les consultants s'emploieront à la finalisation du rapport.

3. Plan prévisionnel de travail

Nombre de jours ouverts	Contenu
0	Voyage aller - Domicile-Nouakchott
5	Revue documentaire, entretiens, préparation et présentation d'une note méthodologique
0	Voyage retour - Nouakchott – Domicile
10	conception des outils et collecte de données
4	traitement et analyse des données
3	Rédaction du rapport provisoire
0	Voyage aller - Domicile-Nouakchott
3	Validation et rédaction du rapport final
0	Voyage retour – Nouakchott-Domicile

25	
----	--

ANNEXE II

TABLEAU I

Composition et ressort des Cours d'Appel de Mauritanie

SIEGE	Ressorts	Président	Présidents de Chambre	Conseillers	Procureur Général	Substituts	Greffiers
Nouakchott							
Nouadhibou							
Aleg							
Kiffa							

ANNEXE III

TABLEAU II

SIEGE ET COMPOSITION DES TRIBUNAUX DE WILAYA

N°	WILAYA	COMPOSITION				
		Présidents de Chambre	Juges d'instruction	Procureur de la République	Substituts du Procureur	Greffiers
1.	Nouakchott – Ouest					
2.	Nouakchott – Nord					
3.	Nouakchott – Sud					
4.	Adrar					
5.	Assaba					
6.	Brakna					
7.	Dakhlet Nouadhibou					
8.	Gorgol					
9.	Guidimakha					

N°	WILAYA	COMPOSITION				
		Présidents de Chambre	Juges d'instruction	Procureur de la République	Substituts du Procureur	Greffiers
10.	HodhEchChargui					
11.	Hodh El Gharbi					
12.	Inchiri					
13.	Tagant					
14.	Tiris Zemmour					
15.	Trarza					

ANNEXE IV

Siège, ressort et composition des 43 tribunaux de moughatâa

	Wilaya	Moughatâa	Président	Greffiers en Chef	Greffiers
1	Nouakchott - Ouest	KSAR			
		SEBKHA			
		TEVRAGH ZEINA			
	Nouakchott - Nord	TEYARETT			
		DAR NAÏM			
		TOUJOUNINE			
	Nouakchott - Sud	ARAFAT			
		RIYADH			
		EL MINA			

	Wilaya	Moughatâa	Président	Greffiers en Chef	Greffiers
2	Adrar	AOUJEFT			
		CHINGUETTI			
		OUADANE			
3	Assaba	BOUMDEÏD			
		GUÉROU			
		KANKOSSA			
		BARKÉOL			
4	Brakna	BOGHÉ			
		MAGTA-LAHJAR			
		BABABY			

	Wilaya	Moughatâa	Président	Greffiers en Chef	Greffiers
		M'BAGNE			
5	Dakhlet Nouadhibou	CHAMI			
6	Gorgol	M'BOUT			
		MAGHAMA			
		MONGUEL			
7	Guidimakha	OULD YENGÉ			
8	HodhEchChargui	AMOURJ			
		BASSIKNOU			
		OUALATA			
		TIMBÉDRA			
		DJIGUENNI			

	Wilaya	Moughatâa	Président	Greffiers en Chef	Greffiers
		N'BEIKET LEHWACH			
9	Hodh El Gharbi	KOBENNI			
		TAMCHEKETT			
		TINTANE			
10	Inchiri				
11	Tagant	TICHIT			
		MOUDJÉRIA			
12	Tiris Zemmour	BIR MOGHREIN			
		F'DÉRICK			
13	Trarza	OUAD-NAGA			

	Wilaya	Moughatâa	Président	Greffiers en Chef	Greffiers
		BOUTILIMIT			
		MÉDERDRA			
		R'KIZ			
		KARMACENE			

ANNEXE V



FEUILLE DE PRESENCE

Intitulé de la réunion : Procédure de 6 net technologies ^{du 1^{er} au 10^{er} état de droit}
Date et heure : 18.08.2016 à 15h00 à CAON

N°	Nom et Prénoms	Structure/Poste occupé	Signature
1.	Diallo Amadou T. S. S. S.	CAON / GOE ^{Coord}	<i>[Signature]</i>
2.	Cheikh Jibril	Expert / Etat droit	<i>[Signature]</i>
3.	GIBON Natché	AT CAON	<i>[Signature]</i>
4.	Yala Fall Ahmet Ghali	Min. Justice / PAREC consultant	<i>[Signature]</i>
5.	CASSO Maria	DVE	<i>[Signature]</i>
6.	Abellah Mohamed Ahid	M.J (DEL C)	<i>[Signature]</i>
7.	Alou Mody Diouf	PF / MJ	<i>[Signature]</i>
8.	Ahmadou TALL	Consultant	<i>[Signature]</i>
9.	Rahamou' sidi o / Président		<i>[Signature]</i>
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			